



Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration**
Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE

N° d'ordre
23022

Séance du : 20 Septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 14 09 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Yannick CHARRIER	Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD
Jean-Luc GARREAU	Francis CARCAUD		
ABSENTS EXCUSÉS			
Emmanuelle MENARD	Marie-Christine GARON	Thérèse-Marie MERCERON	Stéphanie FILLON
Anita BRIFFE	Josiane BOISSONNOT	Alain MIGEON	
POUVOIRS			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ROBIN.

FINANCES

Admission en non-valeur de produits irrécupérables

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'administration un état de recettes du CCAS considéré comme irrécouvrables, établis par le comptable assignataire.

Le montant total des titres à passer en créances irrécouvrables est de 400 €. Le montant des crédits ouvert au budget primitif 2023 pour les non-valeurs est de 1 000 €.

Vu les pièces présentées selon la liste ci jointe,

Titres prêts d'honneur suite procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Considérant qu'il apparaît bien que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement.

✍

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des produits et taxes susvisés, d'un montant de 400 €.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance,

Alain ROBIN